

M. Gallard donne lecture du rapport.

Mes Chers Collègues,

Dans une lettre en date du 2 Novembre 1966, R44.JR. 05/1101, M. ALLAIRE, Architecte Conseil, en plein accord avec l'Architecte Départemental et son représentant local, a fait part à M. le Maire, dans le cadre du Plan Directeur de Saint-Denis d'une étude d'urbanisme de détail concernant la zone sensible "Préfecture", jonction Boulevard Gasparin-Littoral.

Dans cette lettre il nous signale l'avantage que représenterait pour la Commune de faire réserver l'emprise de cette voie telle qu'elle est définie au plan qu'il nous propose. Personnellement, sur la demande de votre commission d'Urbanisme, je me suis rendu sur place avec M. ALLAIRE pour examiner de plus près ce projet et vous exposer le présent rapport.

Ce projet fait partie d'un ensemble de problèmes majeurs qu'il nous appartiendra de résoudre dans les années à venir.

En effet, nous nous devons de nous intéresser aux zones d'extension de Saint-Denis et la dégager des limites étroites qui lui ont été assignées par la géographie. Notre ville reste le point de passage obligatoire des autres régions de l'île, ce qui nécessite pour elle, une politique d'accès routier de grande envergure.

Ce projet s'installe donc d'emblée dans le plan d'aménagement de la Ville et présenterait l'avantage de dégager le centre-ville, notamment la rue de Paris, en permettant un accès direct vers le Centre Hospitalier, l'École Normale, le Brûlé, en un mot vers la partie Sud de la Ville de tous véhicules qui nous arriveraient de la région sous le vent ou de la Montagne. La rue Roustaunay trouverait une jonction toute naturelle à son extrémité Sud d'où la création d'un nouveau circuit. Dans l'immédiat, il permettrait avantageusement d'adopter une solution d'attente du projet grandiose de la route de ceinture, en donnant accès direct au futur Boulevard de la Source. Il est plus que probable que cette route de ceinture qui constitue en elle-même un projet audacieux et souhaitable ne se réalisera pas avant plusieurs années, à cause même de la construction onéreuse du pont sur la rivière de Saint-Denis, devant relier les régions du Camp Ozoux et de la Redoute. Le prolongement du Boulevard Gasparin sur le littoral s'avère donc indispensable et réduirait un important problème de circulation.

Cette voie telle qu'elle nous est proposée par l'Architecte Conseil aurait 10 mètres de large dans la partie à construire, c'est à dire route du littoral à la rue Labourdonnais avec de chaque côté un recul de 4 mètres. Cette largeur pourrait prendre naissance à la jonction actuelle des rues Labourdonnais et Gasparin, ce qui obligerait à modifier quelque peu le tracé des rampes par une seule boucle sur la plate forme contiguë à l'entreprêt SAMAT. Ceci d'ailleurs est affaire de techniciens et les problèmes ne sont pas de nature à faire reculer nos ingénieurs.

Il va sans dire que la réalisation d'un tel projet ne se fera pas sans difficultés. Il faudra nous attendre à trouver de l'opposition de la part des riverains, des procédures d'expropriation seront indispensables, à moins que nous arrivions à leur faire entendre raison par des procédés plus souples. Ces mesures toucheront cinq propriétaires: le commerçant qui se trouve tout à fait à la base, la Préfecture qui se verra dans l'obligation de sacrifier une de ses dépendances, M. FLEURIE à qui, un permis de construire des garages a été accordé avec réserves et à titre essentiellement provisoire. Le quatrième propriétaire dont le nom m'échappe, l'état de

vétusté de sa maison ne pourrait que l'inciter à s'en débarrasser; enfin un permis de construire vient d'être accordé à Mme Yves LALLEMAND mais la construction n'est pas commencée et on devrait pouvoir trouver une solution d'entente.

Votre rapporteur n'a pas cru devoir s'arrêter aux moyens de financement, cela relève de la compétence d'une autre commission. Se faisant le porte-parole de votre commission d'urbanisme, il insiste sur les raisons qui justifient la réalisation de ce projet. Nous nous devons de nous pencher sur l'avenir de notre ville et de nous attaquer hardiment aux problèmes qui, une fois résolus, lui permettront de prendre rang parmi les plus belles villes de la France métropolitaine. Saint-Denis, n'est pas seulement le Chef-Lieu du Département, mais elle est avant tout la capitale du prolongement de la France dans l'Océan Indien.

Pour ce qui est des difficultés que nous aurons à vaincre, faisons confiance à notre Maire, Gabriel Macé, il y parviendra toujours si nous continuons à lui apporter notre collaboration dans un travail fécond par une équipe unie.

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs, vous avez entendu le rapport de M. GALLARD; je donnerai la parole à celui d'entre vous qui la demandera.

M. EVAN. - Je trouve que l'idée est bonne mais je ne demande si elle ne va pas nous gêner plutôt et d'autre part, démolir tout ce qui a été fait, il faudrait remettre, à mon avis, ce projet à plus tard lorsque la grande route de ceinture sera terminée.

LE MAIRE. - Le problème nous devons le voir d'une manière quelque peu différente car Saint-Denis, et je n'ai pas besoin de le répéter, connaît un accroissement démographique tel que nous allons nous trouver dans peu de temps devant des problèmes que nous ne pourrions plus résoudre faute de ne les avoir examinés suffisamment à temps et lorsque nous avons encore les moyens.

Il est certain que dans un plan d'urbanisme si nous envisageons de ne pas changer ce qui existe uniquement pour des raisons de commodité ou de respect de tradition, nous allons nous heurter dans l'avenir à des impossibilités.

L'idée de tracer une route parallèle à la rue de Paris pour dégager les hauteurs de la Ville ne signifie pas que nous renoncions à la route de ceinture qui se trouve déjà inscrite dans le règlement d'urbanisme de Saint-Denis et Raymond PARIS est témoin puisque, une nouvelle fois, j'en ai parlé à la C.C.C.E. en juin dernier et il est hors de doute que le projet que présente M. ALLAIRE et que rapporte favorablement M. Gallard mérite votre attention car si nous renoncions à ces travaux qui ne se feront que dans 7 ou 8 ans il faudrait renoncer aujourd'hui même car, en effet, une construction..../...

définitive a déjà fait l'objet d'un permis de construire. Il faut donc, si vous êtes d'accord, que le Conseil Municipal se prononce dès aujourd'hui pour que nous puissions dire notamment à Mme LALLEMAND qui est bénéficiaire d'un permis de construire: " ne construisez pas parce que nous avons l'intention d'acheter".

Je ne vous cache pas que depuis quelques jours, je me demande comment équilibrer le budget qui vous sera présenté dans quelques semaines car il y a un dépassement tel que nos recettes ordinaires ne suffiront pas certainement. Mais ce n'est pas une raison pour renoncer à faire de Saint-Denis un Chef-Lieu digne de ce Département, digne de son avenir car nous sommes responsables et comptables vis à vis des jeunes de ce que nous n'aurons pas fait à temps.

M. CHANE, KUNE. - Pourrais-je savoir si le bâtiment situé à l'Est du magasin SAMAT est intéressé par l'opération car il est en restauration actuellement.

LE MAIRE. - Non, il n'est pas touché.

M. BÉDIER. - Je dois dire que chaque époque a ses problèmes et qu'il ne faut pas empirer sur l'avenir.

M. GIGANT. - Je trouve qu'au contraire, nous devons dès maintenant nous pencher sur ces problèmes.

M. CADET. - Je pense qu'il n'y a pas là anticipation et qu'il faut voir loin. Lorsque le Baron Haussmann a tracé son plan de Paris, il y a eu une levée de bouilliers formidable contre lui et pourtant les événements lui ont donné raison et même il n'avait pas vu assez loin. Je suis donc de l'avis du rapporteur.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix l'adoption du rapport.

Approuvé
Saint-Denis le 21/1/66
P/le Préfet
Le Secrétaire Général
Siquier Chuchard

Adopté à l'unanimité.